



## AG jeudi 11 juillet à 8h30 devant l'accueil Magenta

**Un CTL doit se tenir le 11 juillet à 9h30 avec à l'ordre du jour la géographie revisitée et la mise en place du « dispositif de coordination du projet du nouveau réseau de proximité pour la DRFIP 35 ».**

La Direction a refusé la demande de HMI déposée pour le jeudi 11 juillet à 9h30 aux motifs que le président du CTL ne peut pas autoriser l'absence des représentants du personnel au CTL, ce qui reviendrait de fait à décider lui-même de reporter la réunion de l'instance.

Cet argumentaire ne trouve pas de fondement juridique. Une réponse est adressée au directeur en ce sens.

Dans le même temps, la direction a adressé un mail aux chefs de service leur demandant d'informer les agents de leur service du refus de cette HMI et de leur préciser:

- qu'aucune autorisation d'absence ne pourra leur être accordée à cette fin. Les absences pour autre motif (congé ou RTT par exemple) ne sont naturellement pas concernées par cet alinéa.
- que les agents qui participent à des actions ou manifestations sur plage fixe doivent être couverts par CTS ou autorisation d'absence, et qu'à défaut ils sont considérés comme étant en service non fait ce qui engendre une retenue sur salaire.

**La direction joue l'intimidation, nous ne pouvons laisser faire, nous devons réagir.**

**Nous vous proposons de nous réunir en assemblée générale le jeudi 11 juillet à 8h30 devant l'accueil de Magenta pour décider des suites à donner.**

Nous remettons la motion-pétition adoptée par l'AG de Rennes le 13 juin qui affirme l'exigence «*du retrait immédiat du plan de «géographie revisitée» pour la DRFiP35*», qui a circulé dans toute la direction, **elle a déjà été signée par plus de 600 agents de 37 services.**

